

Projet de loi portant 1. création d'un pacte nature avec les communes ;  
2. modification de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour  
la protection de l'environnement

---

### **Avis de la Chambre des Métiers**

Par sa lettre du 6 août 2020, Madame la Ministre de l'Environnement a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi sous avis a pour objectif de mettre en place un système de subventionnement pour les communes qui s'engagent par la signature d'un contrat dénommé « pacte nature » à participer à la mise en œuvre du plan national concernant la protection de la nature, du plan de gestion des districts hydrographiques et de la stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique.

La réalisation de ce pacte nature est mesuré par rapport à un catalogue de mesures développé à cette fin dans six domaines qui sont notamment l'implémentation d'une stratégie générale concernant la protection de la nature, le milieu urbain, le milieu des paysages ouverts, le milieu forestier, le milieu aquatique, et la communication et la coopération. Un audit sera effectué un an après la signature du pacte nature et subséquemment au moins tous les trois ans.

Les communes qui atteignent un niveau de 40 % du score maximal se voient octroyées la certification « Naturpakt Gemeng », qui comprend 4 niveaux. Les communes se voient allouées une subvention de participation de 10.000 € par an ; une subvention lors de la certification dont le montant est lié au niveau atteint et à la taille du territoire de la commune ; ainsi qu'une subvention couvrant les frais des conseillers nature internes et externes. Ces subventions sont à charge du fonds pour la protection de l'environnement.

\* \* \*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 20 janvier 2021

Pour la Chambre des Métiers

(s.) Tom WIRION  
Directeur Général

(s.) Tom OBERWEIS  
Président